

**Modification d'une autorisation de mise sur le marché [article 34 du règlement (CEE) n° 2309/93]:  
acceptation**

Date de la décision	Nom du médicament	Titulaire de l'autorisation de la mise sur le marché	Numéro d'inscription au registre communautaire	Date de notification
15.1.2003	Quadrisol	Intervet International BV Wim de Körverstraat 35 5831 AN Boxmeer Nederland	EU/2/97/005/001-009	17.1.2003

Toute personne intéressée peut obtenir sur demande mise à disposition du rapport public d'évaluation des médicaments concernés et des décisions y afférant en s'adressant à:

Agence européenne pour l'évaluation des médicaments  
7 Westferry Circus  
Canary Wharf  
London E14 4HB  
Royaume-Uni.

**Avis concernant le droit antidumping applicable aux importations dans la Communauté de fibres discontinues de polyesters originaires, entre autres, de la République de Corée: modification de l'adresse d'une société soumise à un taux de droit antidumping individuel**

(2003/C 24/08)

Les importations de fibres discontinues de polyesters originaires, entre autres, de la République de Corée sont soumises à un droit antidumping définitif institué par le règlement (CE) n° 2852/2000 du Conseil (<sup>1</sup>).

Sung Lim Co. Ltd, une société située en République de Corée, dont les exportations vers la Communauté de fibres discontinues de polyesters sont soumises à un taux de droit antidumping individuel de 0 % par le règlement susmentionné, a informé la Commission de sa nouvelle adresse: RM 911, Dae-Young Bldg, 44-1; Youido-Dong, Youngdungpo-ku, Séoul, Corée.

La Commission a examiné les informations fournies qui montrent que toutes les activités de la société liées à la fabrication, aux ventes et aux exportations de fibres discontinues de polyesters ne sont pas affectées par le changement d'adresse. En conséquence, le changement d'adresse ne modifie en rien les conclusions du règlement (CE) n° 2852/2000 du Conseil. La société doit donc pouvoir continuer de bénéficier du taux de droit antidumping de 0 % malgré son changement d'adresse.

Dès lors, aux fins d'éclaircissement, il convient de modifier comme suit la référence à l'adresse de Sung Lim Co. Ltd: RM 911, Dae-Young Bldg, 44-1; Youido-Dong, Youngdungpo-ku, Séoul, Corée, mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du règlement (CEE) n° 2852/2000 du Conseil.

Le code additionnel Taric A154 précédemment attribué à Sung Lim Co. Ltd sous sa première adresse s'applique à la société sous sa nouvelle adresse.

(<sup>1</sup>) JO L 332 du 28.12.2000, p. 17.